



Maroc : Appel pour la préservation des sites rupestres dans la région de Tata

Maroc : Appel pour la préservation des sites rupestres dans la région de Tata Les travaux d'une rencontre tenue, récemment à Tata, sur la préservation des sites rupestres de la province ont été sanctionnés par un appel à établir une feuille de route pour préserver durablement ces sites et valoriser ce patrimoine à même d'en faire un pilier pour le développement de cette région. Les participants à cette rencontre ont appelé à inventorier et classer le patrimoine rupestre de la province de Tata en organisant des visites de terrain à partir de la mi-2017 et à établir des cartes des sites rupestres et réaliser des études topographiques pour délimiter ces sites afin de les annexer au patrimoine archéologique national. Ils ont également appelé à accélérer les études techniques relatives à certains sites prioritaires en vue de les répertorier et de les protéger contre les facteurs de dégradation qu'ils soient naturels ou humains. Ils ont également plaidé pour la création d'un centre provincial pour la sauvegarde et l'interprétation des gravures rupestres à Tata. Les participants à cette rencontre ont également mis l'accent sur la nécessité d'organiser des sessions de formation au profit des acteurs et responsables locaux chargés de gérer les sites rupestres de Foum Lehssen, Aït Ouabli et Sidi Abdellah Oumbarek. Le directeur du Centre national du patrimoine rupestre, Ahmed Oumouss, a souligné en marge de cette rencontre qu'un plan d'action provincial pour la période 2017-2020 a été adopté lors de cette rencontre visant à valoriser les sites rupestres de la province de Tata, précisant que les fonds nécessaires pour ce plan seront



assurés par le ministère de la Culture, le Conseil de la région de Souss-Massa et les collectivités desquelles relèvent lesdits sites. Publié Le 07/01/2017 Source web par yabiladi